



Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Par **humphrey**, le **22/05/2015** à **15:17**

Bonjour,
Je voudrais savoir quelle peine peut se voir infligé un homme qui a tué un autre homme dans les circonstances suivantes.
Un homme veut "taxer" un autre (argent, cigarette ...) et se montre très insistant. En revanche il n'est pas violent ni excessivement agressif.
La personne qui est interpellé par cet individu finit par le repousser un peu fort et ce dernier tombe (mauvais équilibre dû à l'alcool). La chute se révèle mortelle. (tombé dans un canal, noyade).
Que risque l'homme qui a poussé l'autre ?
Précision : l'homme mort était ivre. L'homme qui a poussé n'avait pas de casier, il a tenté de récupérer le corps inanimé et constatant la mort il l'a laissé dans l'eau. Enfin, il a fui dans un premier temps, puis il s'est rendu à la police (plusieurs semaines après).

Par **Nomi**, le **22/05/2015** à **16:37**

Bonjour,
Pousser quelqu'un dans un canal sans motif puis faire l'autruche pendant un tel délai peut effectivement entraîner des conséquences. Mais c'est plutôt à son avocat que cet homme devrait poser la question.

Par **humphrey**, le **22/05/2015** à **18:10**

Ceci est une étude de cas, ce ne sont pas des faits réels relatés. Donc il n'y a pas d'avocat. Ce que je voudrais savoir c'est la nature de la condamnation qui pourrait être envisagée.

Par **Tisuisse**, le **23/05/2015** à **09:46**

Bonjour humphrey,
Le site n'est pas là pour faire vos devoirs.
Direction "legifrance.fr"
rubrique "code pénal".